

Hautes Terres Communauté

Recu en préfe

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Publié le 18/09/2025



ID: 015-200066637-20250918-2025_DPRSDT_265-AR

Le 18 septembre 2025 DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-265

2.3 - Droit de préemption urbain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Décision expresse de refus d'exercer le droit de préemption urbain – DIA.015.025.25.0004 – Albepierre-Bredons

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 211-1 à L. 211-7 et R. 213-4 à D. 213-13-4;

Vu la délibération n°2021CC-191 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant exercice du droit de préemption urbain ;

Vu la délibération n°2024-CC-132 du Conseil communautaire en date du 04 juillet 2024 portant approbation de la modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme d'Albepierre-Bredons ;

Vu la délibération n°2021CC-190 du Conseil communautaire en date du 04 octobre 2021 portant institution du droit de préemption urbain sur les communes de Murat, Albepierre-Bredons et Lavigerie ;

Vu la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2025 ;

DECIDE

Article 1 : De refuser d'exercer le droit de préemption urbain sur le bien désigné ci-dessous :



Hautes Terres Communauté

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025 Publié le

Levrault

ID: 015-200066637-20250918-2025_DPRSDT_265-AR

Le 18 septembre 2025

DECISION PRESIDENT N°2025-DPRSDT-265

Date de dépôt au guichet (mairie)	20/08/2025		
Numéro d'enregistrement	DIA.015.025.25.0004		
Propriétaires du bien (vendeurs)	ك. ـ و ـ ـ ـ ـ ـ ـ ـ		
Description du bien			
Adresse précise du bien	Le bourg 15300 Albepierre-Bredons		
	Section et N°	Superficie	
	B58	105	m²
Références cadastrales	B316	370	m²
	Superficie totale	475	m²
Zonage du PLU			Ua
Immeuble	Bâti sur terrain propre		
Nature des droits cédés	Pleine propriété		
Usage	Habitation		
	et jardin		
Prix	86 000 €		
Prix / m² de terrain	181,05 /m²		
Acquéreurs			
Signature de la DIA	14/08/2025		
Notaire ou autre mandataire	Maître Charles BEUDIN		

Article 2 : La présente décision ne vaut que dans la limite des renseignements contenus dans la déclaration d'intention d'aliéner ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté est chargée de l'exécution de la

présente décision.

Le Président.

Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.